



Ce voyage se déroulera du mardi 21 octobre au jeudi 30 octobre 2025 pour 49 personnes maximum, selon la capacité des bus sur place.

Vous aurez entre autres l'opportunité de découvrir Johannesburg et Pretoria, le parc Kruger, le Blyde River canyon (voir programme détaillé mis à jour sur notre site).

Votre inscription se fera en retournant le bulletin de la dernière page accompagné d'un chèque de 100 € à l'ordre de l'ASMA 15, par personne inscrite, **avant le 10 janvier 2025**. Le chèque tiendra lieu d'acompte et sera encaissé fin janvier 2025, après confirmation d'un nombre suffisant d'inscrits.

A noter :

1. Les personnes extérieures peuvent s'inscrire mais ce sera sur liste d'attente, et elles devront payer leur place au plein tarif.
2. Un échéancier vous sera transmis sur demande.
3. Passeport valide au moins 6 mois après la date de retour, pas de visa.
4. Pas de vaccination obligatoire, traitement antipaludéen à prévoir.

Documents à fournir :

- **Bulletin d'inscription**
- **Avis d'imposition le plus récent pour le calcul de la subvention**
- **Chèque d'acompte de 100 €/ personne**

Merci d'envoyer ces documents au plus tôt à l'adresse suivante :

DDT - ASMA15

Nathalie Sallard

BP 10414

15004 AURILLAC cedex

Pour plus de renseignements notre responsable voyages peut-être contactée au

04.63.27.66.78 ou au 07 72 26 87 47 les lundi, mardi et jeudi, et par mail

nathalie.sallard@cantal.gouv.fr

PRECISIONS SUR LES TARIFS :

Une place plein tarif est à 1 895 euros si on remplit le bus ; elle serait de 1 922 € euros pour un groupe de 35 à 39 personnes, et de 1 972 € si 30 à 34 participants. L'agence propose ces tarifs assurances comprises (assistance, rapatriement et multirisques dont annulation, bagages, grèves). Une réduction s'appliquera pour les enfants de moins de 12 ans.

Ce qui n'est PAS offert :

- les pourboires et boissons aux repas,
- le supplément chambre individuelle de 190 euros en nombre limité,
- les pourboires par personne et par jour, environ 1,5 € pour le guide et 1 € pour le chauffeur du bus. Compter également 2 € pour le ranger du safari.

SUBVENTION ASMA

Les subventions seront attribuées aux ouvrant-droits et leurs ayant-droits en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) mentionné sur leur plus récent avis d'imposition pour l'ensemble du foyer fiscal. Les célibataires ajouteront 0.25 part et les familles monoparentales 0.5 part. **Le QF = revenu fiscal de référence / (nombre de parts fiscales *12).** Les taux de subvention sont les suivants :

60 % pour les QF inférieurs ou égaux à 750 €

10 % pour les QF égaux ou supérieurs à 1 750 €

pour les autres par application de la formule ci-dessous :

$$\text{taux subv. en \%} = 60 - [(QF - 750) * 0.05]$$

Le montant de la subvention ASMA est égal au prix de base du voyage multiplié par le taux de subvention. Ci-après un exemple :

Exemple pour Madame Le Cantal, célibataire, sans enfants à charge :

Madame Le Cantal a un avis d'imposition de 2023 présentant un Revenu Fiscal de Référence de 20 687 €

Part Fiscale 1 *⇒ elle est célibataire, sans enfant, l'Asma15 lui rajoute 0,25 part.
Elle aura donc 1,25 de parts fiscales*

Le QF = revenu fiscal de référence / (nombre de parts fiscales *12)

$$\text{QF Mme Le Cantal} = \frac{20687}{[(1+0,25) * 12]}$$

$$\frac{20687}{15}$$

$$1379$$

Ce QF étant supérieur à 750 et inférieur à 1750, notre agent ASMA applique la formule pour connaître son taux de subvention : $60 - [(QF - 750) * 0.05]$

Le calcul du taux de subvention dans cet exemple sera $60 - [(1379 - 750) * 0,05]$, donc $60 - [629 * 0,05]$, soit $60 - 31,45 = 28,55\%$

Madame Le Cantal a un taux de subvention de 28,55 %. S'il y a 49 inscrits, la place plein tarif sera de 1 895 €, la subvention pour elle sera de $1\ 895 * 28,55\% = 541\ €$ donc Mme Le Cantal aura à payer la somme de 1 354 euros à l'ASMA.



Bulletin d'inscription Afrique du Sud en octobre 2025:

Nom :

Prénom :

N° téléphone :

Adresse mail :@.....

Adresse Postale :

Règlements :

Je souhaiterais payer en un seul versement **Oui / Non**

Je souhaiterais payer en plusieurs versements (**février-avril-juin**). **Oui / Non**

Transmettre tous les chèques avec date d'encaissement au dos

Je déclare inscrire les participants ci-dessous pour le grand voyage de Toussaint 2025 en Afrique du Sud :

Nom	Prénom	Date de naissance

Date : [] Nom, Prénom : []

Signature : []

A retourner **avant le 10 janvier** à Nathalie SALLARD

DDT - ASMA 15 - BP 10414 - 15004 AURILLAC cedex